

MASTER DIRECTION ET CONSEIL DE L'ACTION PUBLIQUE

Le master Direction et conseil de l'action publique est un **diplôme national de niveau Bac+5** délivré à la suite d'une formation de 2 ans, dont **la deuxième année (master 2) se déroule en alternance - apprentissage**.

Cette formation a lieu **de septembre à juillet**, généralement sur un rythme de **4 semaines en structure et 1 semaine à l'université**.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- ♦ **Former les cadres dirigeants administratifs de la fonction publique d'État et de la fonction publique territoriale.**
- ♦ **Former les cadres dirigeants politiques des collectivités territoriales (collaborateurs d'élus, collaborateurs de cabinets)**
- ♦ **Former les conseillers et les avocats spécialisés dans l'action publique**
- ♦ **Préparer aux métiers de la magistrature administrative et financière**

COMPÉTENCES VISÉES :

- ♦ **Compétences politiques et administratives** : administration générale ; relations cabinet/administrateur ; responsabilité des acteurs locaux ; droit des assemblées et exécutifs locaux ; droit des élections et de la vie politique...
- ♦ **Compétences techniques** : gestion du patrimoine ; droit de la montagne ; droit de l'urbanisme ; commande publique...
- ♦ **Compétences de gestion** : maîtrise des finances publiques ; recherche de financement ; gestion des services publics locaux ; gestion RH...
- ♦ **Compétences de pilotage des politiques publiques** : droit des collectivités territoriales ; droit de l'action sociale et médico-sociale ; stratégie territoriale ; transition écologique...
- ♦ **Compétences contentieuses** : maîtrise des règles du procès administratif et du procès constitutionnel...
- ♦ **Compétences numériques** : modernisation et numérisation de l'action publique ; données, intelligence artificielle et informatique...
- ♦ **Compétences financières** : financement de l'action publique, fiscalité locale, recherche de financement...

droit-professionnalisation@univ-grenoble-alpes.fr
+33 (0)4 76 74 32 39

Université Grenoble Alpes
Faculté de droit
CS 40 700
38 058 Grenoble cedex 9

droit.univ-grenoble-alpes.fr



FACULTÉ DE DROIT
Université Grenoble Alpes

UGA
Université
Grenoble Alpes

MASTER DIRECTION ET CONSEIL DE L'ACTION PUBLIQUE EN APPRENTISSAGE

Réalisation : Faculté de droit de Grenoble / Impression : UGA /
Année : 2025 / Crédits photos : Shutterstock
Ne pas jeter sur la voie publique

FACULTÉ DE DROIT DE GRENOBLE

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE : UN DISPOSITIF AVANTAGEUX POUR LES ENTREPRISES

4 bonnes raisons de recruter un apprenti en master Direction et conseil de l'action publique

1 FORMER UN(E) FUTUR(E) COLLABORATEUR(TRICE)

La durée de l'alternance vous permet de **tester** un futur collaborateur, de le **former** à vos méthodes de travail tout en lui apprenant un métier et en l'intégrant à la vie de votre entreprise.

2 BÉNÉFICIER D'AVANTAGES FINANCIERS

- L'alternance offre des **avantages financiers** :
- ◊ Coûts salariaux réduits (rémunération de l'apprenti suivant un pourcentage du SMIC)
 - ◊ Exonération totale ou partielle de cotisations et de contributions sociales patronales et salariales
 - ◊ Aide* versée par l'État pour l'embauche d'un apprenti dans le secteur privé

3 ADOPTER UNE DÉMARCHE ENGAGÉE ET RESPONSABLE

Contribuer à la formation et à l'insertion professionnelle d'un apprenti représente un **acte sociétal engagé**.
Vous aidez un apprenti à obtenir un diplôme, tout en bénéficiant d'une **valeur ajoutée** sur le plan humain.

4 CRÉER UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT

Pour l'apprenti, c'est une porte d'entrée dans le monde professionnel ainsi qu'une ressource financière durant l'année de sa formation.
Pour l'employeur, c'est un **outil de recrutement** adapté aux besoins de son entreprise.

** Aide soumise à conditions.
Informations sur les aides accordées aux employeurs : www.alternance.emploi.gouv.fr*

FAC

PRO

Quelle rémunération pour les apprentis ?

Pour un contrat exécuté en 2^{ème} année de master (master 2), la rémunération dépend de l'âge de l'apprenti (pourcentages au 1^{er} janvier 2024) :

Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
↓	↓	↓
51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC